



N° 11

16 Décembre 2019

**SOMMAIRE**

Cérémonie des Vœux .....1

Fête de la Sainte-Barbe ..... 1

Elections municipales .....1

Recensement militaire :  
1ère période 2020 .....2

Insee : Enquête .....2

La Farandole .....2

Travaux RD 62 .....2

Fibre Optique .....2

Toit terrasse salle polyvalente ...3

Résultats d'eau .....3

A.L.S.H. ....3

Portage des repas .....3

Tri sélectif :  
distribution des bacs jaunes..... 3

Cambriolages :  
Précautions à prendre .....4

CMJ :  
Concours maisons illuminées ...4

Salle Polyvalente : tarifs 2020 ....5



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SERVAVILLE-SALMONVILLE



Monsieur le Maire,  
Madame et Messieurs les Maires-Adjoints,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,  
Le Conseil Municipal des Jeunes,  
Le Personnel Communal,  
Vous souhaitent de passer de bonnes fêtes de fin d'année

**CÉRÉMONIE DES VOEUX**

**DIMANCHE 5 JANVIER 2020 à 11H00**  
**A LA SALLE POLYVALENTE**

**Remise des cadeaux aux gagnants du concours des  
maisons illuminées organisé par le Conseil Municipal  
des Jeunes.**

Un vin d'honneur offert par la Municipalité clôturera  
cette manifestation.



**FETE DE LA SAINTE BARBE**

Le Maire de Servaville-Salmonville, le Chef de Centre, le  
Président de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers, la fanfare de RY,  
seraient honorés de votre présence, le :

**SAMEDI 18 JANVIER 2020 à 11 heures**  
**à BLAINVILLE-CREVON, Salle Polyvalente,**  
**À l'occasion de la fête de la Sainte-Barbe**

**PROGRAMME** :   ◇ Protocole Sainte-Barbe,  
                          ◇ Remise de diplômes et grades,  
                          ◇ Allocution.

**ELECTIONS MUNICIPALES**

Nous vous communiquons ci-dessous les dates des prochaines  
élections municipales.

**LES DIMANCHES 15 et 22 MARS 2020**

Date limite d'inscription sur les listes électorales jusqu'au  
**VENDREDI 7 FEVRIER 2020 inclus.**





## RECENSEMENT MILITAIRE : 1ère période 2020

Les jeunes gens (filles et garçons) nés en Janvier, Février Mars 2004 doivent se faire recenser dans leur seizième anniversaire, à la mairie de leur domicile aux jours et heures de permanences.

Se munir du livret de famille et d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française ainsi que d'un justificatif de domicile daté de moins de trois mois.



## ENQUETE INSEE



L'institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (Insee) effectue depuis de nombreuses années sur toute l'année une importante enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité.

Cette enquête permet de déterminer combien de personnes ont un emploi, sont au chômage ou ne travaillent pas (étudiants, retraités...). Elle est la seule source permettant de nous comparer avec nos voisins européens.

Elle fournit également des données originales sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, les conditions d'emploi ou la formation continue.

A cet effet, tous les trimestres, un échantillon de logements est tiré au hasard sur l'ensemble du territoire. Toutes les personnes de 15 ans ou plus de ces logements sont interrogées six trimestres consécutifs : les premières et dernières interrogations se font par visite au domicile des enquêtés, les interrogations intermédiaires par téléphone. La participation de tous, quelle que soit votre situation, à cette enquête est fondamentale, car elle détermine la qualité des résultats.

Une enquêtrice de l'Insee prendra contact avec les personnes des logements sélectionnés au cours de l'année. Elle sera munie d'une carte officielle.



## LA FARANDOLE

Lors de l'Assemblée Générale de La CCICV du 10.12.2019, il a été voté la reprise uniquement de l'activité petite enfance (crèche / enfants jusqu'à 3 ans) par la Com/Com.

De ce fait, la farandole sera située sur la commune de Saint-Denis-le-Thibault (en partenariat avec RY) pour tout ce qui concerne les A.L.S.H.

Les locaux de RY (ex.gendarmerie) sont repris par la CCIV pour l'activité petite enfance sous le nom de Petit Grain de Ry pour la crèche (enfant jusqu'à 3 ans).



## TRAVAUX RD.62

Rue de la Briqueterie, il reste à terminer le gravillonnage complet du chemin piétonnier.

Nous entrons dans l'hiver et les conditions météorologiques ne seront pas favorables avant le printemps 2020.

L'entreprise devra attendre cette période pour terminer ces travaux.

## FIBRE OPTIQUE

Les travaux de passage du réseau fibre optique de la Hémaudière à Servaville se feront à partir du 21/01/2020 : rue de la Fosse aux Loups.

Les travaux à Servaville, passage des câbles dans le chemin de randonnée jusqu'à la rue des Pommiers se feront à partir du 20/01/2020.



## TOIT TERRASSE SALLE POLYVALENTE

Des traces de fuite d'eau apparaissaient dans la salle des sports et dans la salle de cérémonie.

Après recherche, la fuite d'eau venait du toit terrasse au dessus de l'entrée principale séparant les 2 salles.

Il a fallu refaire entièrement l'étanchéité de ce toit et nous en avons profité pour renforcer l'isolation thermique.

Les travaux sont terminés pour un montant de **10.952 € TTC.**



## RESULTATS D'EAU

### Prélèvement n° 00255838 :

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

## PORTAGE DE REPAS



Mme Catherine Dupin à RY se propose pour livrer des repas midi et soir pour 9,50 €, 3 fois dans la semaine : lundi, mercredi et vendredi (pour le week-end).

Cuisine traditionnelle : repas fait maison.

Pour toute demande : 06.41.06.01.90



## ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT : A.L.S.H.

La Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin (C.C.I.C.V.) a rendu la compétence A.L.S.H aux communes, notamment à la commune de Préaux.

N'étant plus aidés financièrement par la C.C.I.V. et ayant dénoncé son partenariat avec Servaville-Salmonville, la commune de Préaux, pour équilibrer ses comptes A.L.S.H. se voit contrainte d'augmenter la tarification qui devient :

- pour les familles préautaises : 12 € par jour et par enfant ;
- pour les familles des communes extérieures (dont Servaville-Salmonville) : 17 € par jour et par enfant.

Devant cette décision de Préaux, le Conseil Municipal, à l'unanimité (moins une abstention) a voté la prise en charge par la commune de la différence entre les deux tarifs, c'est-à-dire 5 € par jour et par enfant.

Une convention renouvelable tous les ans sera signée entre les deux communes.



Il appartiendra à la nouvelle équipe municipale de réfléchir à ce problème afin de créer à Servaville-Salmonville un ALSH pourquoi pas en association avec les communes du Sivos.

## TRI SELECTIF

L'entreprise SULO a été missionnée pour assurer la conteneurisation sur la communauté de communes Inter Caux Vexin. Ainsi, en prévision, la **1ère quinzaine de février**, les **foyers et entreprises seront progressivement équipés en bacs jaunes**. Chaque contenant sera dimensionné en fonction de la taille du foyer, pucé via un code barre et enregistré dans un fichier non nominatif permettant de vous accompagner au mieux dans le tri de vos déchets recyclables.

Les agents de SULO se présenteront spontanément à votre domicile pour vous livrer le bac jaune et vous transmettre les consignes de tri des déchets recyclables. En cas d'absence, un second passage sera assuré sur un créneau différent du premier passage. En cas de nouvelle absence, un avis de passage sera déposé dans votre boîte aux lettres pour programmer un rendez-vous avec SULO, selon vos disponibilités.

Pour toute question, vous pourrez contacter le Centre de Services Clients de SULO via ce **numéro vert 0 800 801 095**

## CONSIGNES DE TRI ET DE COLLECTE

Les papiers et emballages sont à déposer en vrac, non imbriqués dans le bac jaune. Les bacs doivent être présentés en lieu et place des sacs jaunes la veille du jour de collecte et rentrés le soir de la collecte.



## BONS REFLEXES POUR LUTTER CONTRE LES CAMBRIOLAGES

**PROTEGER LES ACCES** : équiper les portes de système anti-intrusion, installer des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage programmés, détecteurs de présence, système d'alarme, faire installer une serrure anti-effraction, signaler votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie.

**SOYEZ VIGILANT** : fermer toutes les issues de votre habitation, ne laissez pas entrer d'inconnu, demander les cartes professionnelles, n'inscrivez pas vos noms et adresses sur vos trousseaux de clés, ne pas laisser de clés sous le paillasson ... confiez les plutôt à une personne de confiance. De nuit en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes.

**EN VOTRE ABSENCE** : fermer les volets, dissimulez vos objets de valeur, demandez à une personne de confiance d'ouvrir les volets, relever le courrier, tondre la pelouse ....

**SOYEZ PREVOYANT** : faites un inventaire des objets de valeur, ne conservez pas d'importantes sommes d'argent au domicile, dissimulez vos bijoux durant votre absence, ne mentionnez pas sur les réseaux sociaux vos dates de vacances, ne laissez pas la végétation envahir votre habitation.

**VOLS LIES AUX VEHICULES** : vérifiez que les portières sont bien fermées et verrouillées, ne laissez aucun objet apparent, ne laissez jamais votre moteur allumé en votre absence, retirez systématiquement les clés du contact, ne laissez pas les vitres ouvertes, évitez le stationnement dans les lieux isolés, ne diffusez pas d'annonce sur les sites de vente en ligne avec votre adresse, ne diffusez pas de photo avec la plaque d'immatriculation.

**HOME-JACKING** : c'est le fait de dérober un véhicule après avoir récupéré les clés de ce dernier dans une habitation, en commettant ou non une effraction et le plus souvent durant le sommeil des victimes.

**Conseils** : stationner votre véhicule à l'intérieur du garage, fermer et verrouiller les portes de garage et le portail, ne laissez pas les clés de contact, ni les télécommandes d'ouverture dans le véhicule, verrouillez votre voiture, ne déposez pas les clés des véhicules et de votre habitation, vos sacs à main, à la vue, près des portes d'entrée de la maison et du garage, ne diffusez pas sur les sites de vente en ligne votre adresse. Si malgré toutes les précautions, vous êtes victimes ou témoin d'un cambriolage :

### COMPOSEZ LE 17

Opposition carte bancaire : 0 892 705 705

Opposition chéquier : 0 892 68 32 08

Blocage téléphones portables : Bouygues Télécom : 0800 29 10 00

Free Mobile : 32 44

Orange : 0800 100 740

SFR : 10 23



### Concours de maisons illuminées et décorées

*A l'occasion  
des fêtes de fin  
d'année,  
le C.M.J vous  
propose un  
concours de  
maisons  
illuminées et  
décorées !*



*Le Jury passera  
le 19 décembre  
au soir  
un conseil :  
laissez votre  
portail ouvert  
pour que le jury  
puisse admirer  
vos décorations !*

*Les lots des trois premiers gagnants seront distribués le 5 janvier 2020  
lors de la cérémonie des vœux du Maire à la salle des fêtes.*

## TARIF DES LOCATIONS POUR 2020

Une location devient effective à partir du moment où la caution a été versée (en chèque ou en espèces) auprès de l'agent municipal responsable des locations.

**ARRHES :** Les arrhes sont à verser lors de la réservation (chèque perçu dans les jours qui suivent). Le solde est à verser avant de prendre la salle.

**CAUTIONS :** Les 2 chèques de caution sont à verser en venant prendre les clés (chèque de garantie restitué après la location s'il n'y a pas eu dégâts et si les locaux sont rendus propres après usage – voir art. 11 du règlement).

En cas de dégâts importants, les 2 chèques seront perçus par la commune.

**ESTRADE :** Elle est louée au tarif de 80 € par location de salle, montage et démontage par les employés communaux inclus.

### 1° - Salle de sports seule :

La salle de sport peut être louée à la journée ou à la demi-journée dans la mesure où elle est disponible.

Elle peut être louée pour des congrès, des réunions de fédérations sportives, des expositions, des assemblées générales, bals d'associations reconnues...

	Personnes habitant la commune ou non	Arrhes perçues à la réservation	Caution dégradation	Caution propreté
1/2 journée	290 €	85 €	135 €	110 €
1 journée	570 €	165 €	135 €	110 €
Vin d'honneur	200 €	60 €	135 €	110 €
Espace Danse	65 €	-	135 €	110 €

**ESPACE DANSE :** Réservé aux habitants de la commune qui demanderaient la salle de sports pour danser après un repas pris dans la salle de cérémonie, lors d'un mariage par exemple.

### 2° - Salle de cérémonie :

	Personnes habitant la commune	Arrhes perçues à la réservation	Personnes habitant hors-commune	Arrhes perçues à la réservation
1 journée	205 €	60 €	280 €	80 €
2 jours de suite	280 €	80 €	455 €	130 €
3 jours de suite	330 €	120 €	540 €	150 €
Couverts	1 €	-	1 €	-
Réunion (1h)	15 €	-	20 €	-

Caution dégradation = 125 € - Caution Propreté = 110 €

### 3° - Salle de sports et salle de cérémonie :

	Personnes habitant la commune	Arrhes perçues à la réservation	Personnes habitant hors-commune	Arrhes perçues à la réservation
1 journée	675 €	200 €	805 €	230 €
2 jours de suite	905 €	260 €	1185 €	345 €
Couverts	1 €	-	1 €	-

Caution dégradation = 260 € - Caution Propreté = 220 €

**Possibilité forfait ménage : 80 €** (Voir Règlement, Article 8)